

# École primaire Pinewood



## MANUEL DE L'ÉLÈVE 2024-2025

### Campus A

412 chemin des Anglais  
Mascouche (Québec) J7L 3R1  
Téléphone : 450-621-5600, poste 5515  
Télécopieur : 450-477-6887

### Campus B

1728, rue Thacker  
Mascouche (Québec) J7L 2G8  
Téléphone : 450-621-5600, poste 6015  
Télécopieur : 450-477-2021

Site Web de l'école :

<http://pinewood.swlsb.ca/>

## ADMINISTRATION

Directeur: André Gionet

Directrice adjointe : Esther Luceno

Secrétaire Campus A : Merilinda Sandiford

Secrétaire Campus B : Louise Arseneault

*Consultation du Conseil des enseignants : XXXXX*

*Approbation du conseil d'établissement : 155-XXXXX*

**ÉCOLE PRIMAIRE PINEWOOD  
2024-2025**

**LIGNES DIRECTRICES ET PROCÉDURES**

**HORAIRE**

**Pour Campus A - 412 chemin des Anglais**

<b>AM entrée libre</b>	7 h 40 – 7 h 55
<b>Classe-foyer</b>	7 h 55 – 8 h 05
	10 h 05 – 10 h 25 (cycle maternelle 9 h 35-9 h 55)
<b>Récréation</b>	
<b>Dîner</b>	11 h 25 – 12 h 18
<b>Récréation</b>	13 h 18 – 13 h 38
<b>Départ élèves</b>	14 h 38 – 14 h 42
<b>Départ autobus</b>	14 h 52

**HORAIRE**

**Pour Campus B - 1728 rue Thacker**

<b>Entrée</b>	7:35 - 7:50
<b>Classe-foyer</b>	7:50 - 8:00
<b>Récréation</b>	10:00 - 10:20
<b>Dîner</b>	11:20 - 12:10
<b>Récréation</b>	13:10 - 13:30
<b>Départ élèves</b>	14:30 - 14:34
<b>Départ autobus</b>	14:43

**HORAIRE SECRÉTARIAT**

CAMPUS A	7 h 30 à 14 h 30
CAMPUS B	7 h 30 à 14 h 30

**FERMETURES D'ÉCOLES D'URGENCE**

Lorsqu'il y aura des fermetures d'écoles, l'information sera diffusée comme suit :

- Sur la page d'accueil du site Web de la commission scolaire [www.swlauriersb.qc.ca](http://www.swlauriersb.qc.ca)
- Enregistrement d'un message vocal automatisé sur la ligne du centre administratif 450-621-5600 ou 1-866-621-5600
- L'information sera affichée sur sa page Facebook [www.facebook.com/swlsb](http://www.facebook.com/swlsb)
- L'information sera diffusée sur les différents réseaux de radio et de télévision

Lorsque ces quatre étapes seront exécutées, le conseil scolaire mettra également en place sa chaîne téléphonique interne.

## PROCÉDURES DE RECOUVREMENT DES PAIEMENTS/FRAIS

Les parents sont responsables du paiement des frais scolaires. Un relevé de compte est envoyé à la maison à chaque année avec le bulletin de juin et est payable en août. Des mesures de recouvrement seront mises en place pour les frais scolaires impayés; le compte sera transmis à une agence de recouvrement.

Nous encourageons les parents à effectuer leurs paiements en ligne par l'intermédiaire de leur institution bancaire.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier dans l'enveloppe.

Le chèque doit porter le nom de l'enfant. Les renseignements suivants doivent figurer SUR l'enveloppe :

- Nom de l'élève
- Niveau
- Raison du paiement
- Montant du chèque ou de l'argent comptant

## ARTICLES PERDUS ET ENDOMMAGÉS ET COÛTS ENCOURUS

Les élèves ne sont pas autorisés à apporter à l'école des objets personnels tels que des appareils électroniques, des cartes à échanger et des jouets. Ces articles, souvent coûteux, s'ils sont perdus ou cassés, ne relèvent pas de la responsabilité de l'école. Il en va de même pour les lunettes et les autres blessures médicales qui peuvent survenir à l'école. Par exemple, si un enfant se casse une dent à l'école ou doit être transporté à l'hôpital en ambulance, c'est l'assurance personnelle de la famille qui couvrira le coût de remplacement des lunettes et/ou le coût du service ambulancier. Le même principe s'applique si l'élément est brisé par un autre élève. Le parent de l'autre enfant n'est pas responsable du remplacement ou de la réparation de l'article.

Pour éviter la perte d'articles personnels comme des chapeaux et des chaussures, etc, veuillez identifier clairement tous les effets personnels de votre enfant. Trois fois au cours de l'année scolaire, nous ferons don des objets non réclamés dans les objets trouvés.

## CAFÉTÉRIA

Les repas sont servis dans des boîtes pour Pinewood B et sur des plateaux pour Pinewood A. Les menus mensuels et les formulaires de commande sont disponibles en ligne avant le début de chaque mois. Veuillez respecter les délais indiqués, et toute modification devra être communiquée directement à La Bouffe Santé. Toutes les commandes doivent être passées en ligne à [www.labouffesante.ca](http://www.labouffesante.ca).

## ÉCOLE CONSCIENTE DES ALLERGIES/SAINE

En raison de diverses allergies alimentaires, les élèves ne devraient pas partager de nourriture entre eux. Les élèves devraient toujours avoir des collations saines. Veuillez informer l'école des allergies de votre enfant.

Les parents sont priés de ne pas envoyer de nourriture ou de bonbons à partager avec d'autres élèves. Cela s'applique pour tous les jours fériés ainsi que pour les anniversaires.

L'administration fournira/peut fournir des friandises pour des occasions spéciales compte tenu des allergies et des intolérances alimentaires.

## DÉPÔTS ET RAMASSAGES

Campus A :

Si vous souhaitez conduire votre enfant vers et depuis l'école, veuillez utiliser l'entrée de la zone désignée derrière l'église adjacente. S'il vous plaît ne pas utiliser le stationnement BUS avant, devant l'entrée principale de l'école, pendant les heures d'arrivée et/ ou de départ. Si la cloche de l'école a sonné, veuillez escorter votre enfant dans l'immeuble pour l'inscrire. Veuillez prendre connaissance de la signalisation appropriée dans le stationnement. Il y a un chemin dans la zone de stationnement (par le côté de l'église).

Campus B\* :

Les élèves du 1<sup>er</sup> cycle doivent être déposés dans l'aire de dépôt qui se trouve à la porte latérale du P5 près du gymnase. Les parents doivent entrer par Terrace Andrew et sortir par Thacker Street. Les parents qui arrivent après le bus doivent accompagner leur enfant/leurs enfants au bureau et signifier leur arrivée. À la fin de la journée, les élèves sont ramassés dans l'aire de ramassage qui se trouve à la porte latérale du P5 près du gymnase. Si vous arrivez après 8h30, assurez-vous d'utiliser la rue Thacker pour entrer dans la cour de l'école.

Pour les arrivées tardives et les départs anticipés, veuillez utiliser la porte d'entrée près du bureau de la secrétaire.

Les départs anticipés doivent être effectués avant 14 h.

**Pour des raisons de sécurité, les enfants ne sont pas autorisés à marcher seuls vers ou depuis les voitures stationnées. Veuillez éviter les zones de stationnement restreintes, p. ex., les places pour personnes à mobilité réduite ou les places réservées.**

## STATIONNEMENT – CAMPUS A

**IL EST INTERDIT AUX VÉHICULES D'ENTRER DANS LA ZONE SITUÉE DEVANT L'ÉCOLE ENTRE LES HEURES SUIVANTES :**

7 h 30 – 8 h ET 14 h 20 – 14 h 52

Veuillez noter que les enseignants utilisent l'espace derrière l'église comme stationnement. Les parents doivent utiliser l'espace de stationnement devant l'école après 8h00 et après 2h52.

## STATIONNEMENT – CAMPUS B

**LES VÉHICULES NE SONT PAS AUTORISÉS DANS LA COUR D'ÉCOLE EN TOUT TEMPS. Veuillez respecter les panneaux Handicap/ Réservé/ Pas de stationnement**

## PONCTUALITÉ

Les élèves qui arrivent souvent en retard à l'école perturbent la routine de la classe et entravent l'apprentissage. En arrivant à l'heure, les élèves et les parents démontrent qu'ils respectent l'enseignant, l'école et les élèves. Si votre enfant est souvent en retard, vous recevrez une lettre de l'administration.

## AUTOBUS

La politique de transport de la Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier ne permet à aucun enfant d'embarquer dans un autobus autre que le sien. Une fois que les enfants montent dans leur bus, ils doivent rester assis et respecter les règlements. Pour la sécurité de tous ceux qui ont utilisé les services de transport, nos autobus scolaires sont équipés de caméras de sécurité. <https://www.swlauriersb.qc.ca/wp-content/uploads/2021/01/1999-TS-01-Transportation-Policy-w-all-procedures-2008-Final-clean.pdf>

## ABSENCE D'ÉLÈVE

Veuillez informer l'école le matin de l'absence de votre enfant en indiquant l'absence de votre enfant directement sur le portail des parents Mozaïk OU en appelant nos secrétaires au 450-621-5600 poste 5515 pour les étudiants du campus A et au 450-621-5600 poste 6000 pour les étudiants du campus B.

**IMPORTANT** : Si vous avez l'intention de venir chercher votre enfant / vos enfants pendant les heures d'école, assurez-vous d'aviser votre enfant, et qu'un avis écrit soit envoyé à l'école le matin même

## TENUE ADAPTÉE À LA MÉTÉO

Votre enfant sera envoyé à l'extérieur pour la récréation habillé de la façon dont il/ elle est arrivé à l'école. Veuillez habiller votre enfant en conséquence.

## COMMUNICATIONS

Si vous avez des préoccupations concernant votre enfant, **veuillez communiquer d'abord et avant tout avec son enseignant**. Si vous souhaitez rencontrer un enseignant, veuillez appeler l'école afin de prendre rendez-vous. Si vos préoccupations ne sont pas résolues par ces tentatives, vous pouvez prendre rendez-vous avec le directeur de l'école par l'intermédiaire du secrétaire de l'école.

Des infolettres, calendriers et informations importantes sont régulièrement envoyés par email. Veuillez vérifier vos courriels régulièrement.

## PREMIERS SOINS

En cas de blessures légères à l'école, le personnel de l'école administrera les premiers soins. Si les blessures sont graves, nous administrerons les premiers soins et communiquerons avec les services ambulanciers et les parents. Ainsi, **tous les parents doivent s'assurer les numéros de téléphone d'urgence sont mis à jour**.

Si une ambulance est nécessaire, il incombe au parent de couvrir les frais engagés.

## MÉDICATION À L'ÉCOLE

Les médicaments ne doivent pas être envoyés à l'école sauf s'ils ont été prescrits par un médecin (cela inclut les vitamines). Pour administrer des médicaments, l'école exige le consentement des parents ainsi que des instructions détaillées (**veuillez appeler la secrétaire pour obtenir le formulaire de consentement approprié**). Tous les médicaments doivent être envoyés au bureau dans le contenant original, y compris l'ordonnance, fournie par un médecin, un hôpital ou une clinique. Il incombe à l'enfant de se présenter au bureau pour prendre ses médicaments.

## MALADIES CONTAGIEUSES

Les parents doivent avertir l'école dès que l'enfant développe une maladie contagieuse. Si votre enfant est malade, ne l'envoyez pas à l'école. Votre enfant devrait être exempt de symptômes (vomissements, diarrhée, etc.) pendant 24 heures avant de le renvoyer à l'école.

## TECHNOLOGIE

Aucun appareil électronique personnel, y compris les téléphones cellulaires, ne sera autorisé à l'école ou sur son terrain. Les appareils personnels seront confisqués. Les appareils doivent être récupérés par les parents, au bureau.

## VISITEURS DE L'ÉCOLE

Tous les visiteurs de l'école doivent entrer par la porte d'entrée et se rendre directement au bureau. Aucun parent ne devrait se présenter directement dans une salle de classe. Les enfants ne sont pas autorisés à ouvrir une porte extérieure même s'ils connaissent la personne qui souhaite entrer dans le bâtiment.

Les bénévoles doivent se connecter et se déconnecter au bureau à chaque visite et doivent porter un « laissez-passer de visiteur » pendant leur séjour. Ils doivent rester avec leur groupe assigné et éviter de se déplacer ou de visiter d'autres endroits.

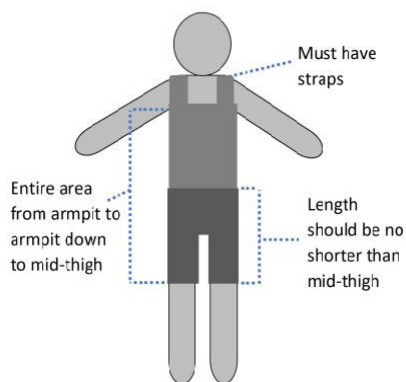
## CHANGEMENT D'ADRESSE ET/OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Veillez informer le secrétariat de l'école de tout changement le plus tôt possible. Vous devrez fournir au secrétaire de l'école deux preuves d'adresse lorsque de tels changements sont effectués. Veuillez informer immédiatement l'école lorsque **les destinataires des courriels** des parents changent.

## CODE VESTIMENTAIRE

Les élèves doivent respecter le code vestimentaire approuvé par le conseil d'établissement. Tous les membres de la communauté scolaire s'habilleront de façon soignée, propre et appropriée.

Les élèves doivent respecter les règles suivantes :



- Des chaussures adaptées à l'école doivent être portées en tout temps (pas de sandales ouvertes, de tongs ou de chaussures à talons hauts)
- Vêtements sans manches; les sangles doivent avoir deux doigts de largeur
- Les vêtements transparents (maille, dentelle, etc.) et les hauts/crop-tops à coupe basse ne sont pas autorisés
- Aucun blasphème ou slogan inapproprié n'est permis
- Longueur appropriée du short ou de la jupe-largeur de la main au-dessus du genou (pas de short court ou de mini-jupe)
- Aucun vêtement déchiré ou déchiré
- Pas de faux clous ou de clous collés

### Éducation physique :

- Vêtements de sport (shorts, pantalons de survêtement, pantalons de jogging)
- T-shirt à manches courtes (sans col)
- Chaussures de course athlétique (pas de chaussures de plateforme ou de patin)

Les élèves ne devraient pas porter de bijoux à l'école les jours où ils ont des cours d'éducation physique. TOUS les élèves doivent attacher leurs cheveux et enlever les bijoux.

**Les élèves du cycle préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle NE SERONT PAS autorisés à enfiler leurs vêtements d'éducation physique. Les vêtements d'éducation physique DOIVENT être portés à l'école ou il est recommandé que les élèves portent cette tenue sous leurs vêtements scolaires.**

Les élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles doivent porter des vêtements de sport pendant la période de physique. Votre enfant peut venir à l'école en portant ses vêtements pour le cours d'éducation physique ou il peut les apporter à l'école et se changer pour la période.

<b>Effets personnels</b>
--------------------------

Tous les jouets/cartes ou/et gadgets doivent rester à la maison. Tous les jouets apportés à l'école seront confisqués et retournés lorsque l'enseignant en décidera.